



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 25/03/2024

DLB 2024/679

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi 25 mars à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la Salle Panoramique du Palais des Congrès - Rond-Point Carré d'As - 34300 CAP D'AGDE, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

Date de la convocation : 13/03/2024

Affichage de la convocation : 13/03/2024

Etaient Présents :

Jean-Louis ABADIE, Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Jean AUGE, Marie BALLESTERO, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Mathieu BENEZECH, Jacques BOLINCHES, Jean-Marie BOUSQUET, Stéphan BOYER, Didier BRESSON, Jacques CANTAGRILL, Laurent COMBES, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Rémy GLOMOT, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Bernard ICHE, Jean-Yves LE BOZEC, Caroline LEVANNIER, Georges LOPEZ, Laurence MABELLY, Pierre MARHUENDA, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Alain MALRIC, Fabrice MAURRAS, Jacques MONCOUYOUX, Christiane MOTHES, Jean-René PENAS, Stéphane PEPIN-BONET, Gérard PERRIN, Christine PRADEL, Lionel PUCHE, Daniel RENAUD, Véronique REY, Armand RIVIERE, Véronique SALGAS, Michel SANCHEZ, Bernard SAUCEROTTE, Michèle TARDY, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE, Claude VISTE.

Absents représentés par leur suppléant :

Nathalie BASTOUL représentée par Christine ANTOINE, Francis BOUTES représenté par Francine GERARD, Jordan DARTIER représenté par Robert CRABA, Gil GEORGERENS représenté par Ghislain TOURREAU, Christophe LLOP représenté par Jean-Claude VITAL, Françoise MEMBRILLA représentée par Sylvie MACEL.

Absents Excusés :

Philippe BARON, Claude BASTIER, Jean BLANQUEFORT, Jérôme BONNAFOUX, Christophe CASTAN, Francis CASTAN, Jean-Jacques CORON, Gilles D'ETTORE, Michel FARENC, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Bertrand GELY, Robert GELY, Joséphine GROLEAU, Didier GROUSELLE, Evelyne GUY, Jean-François HIGONENC, Vincent HUGOT-CONTE, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Michel LOUP, Claude MARCO, Gérard MARTINEZ, Patrick MARTINEZ, Bernard MONTAGUD, Catherine MONTARON SANMARTI, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Christian PEREZ, Thierry ROQUE, Régine ROSENFELD, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Frédéric ROYE, Gaby RUIZ, Michel SALLES, Henry SANCHEZ, Marie-Agnès SCHERRER, Edgar SICARD, Alain SICILIANO, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER.

Secrétaire de séance :

Pierre MARHUENDA

Objet : Affectation du résultat

Monsieur le Président expose que le Comité Syndical a arrêté les comptes de l'exercice 2023 en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître, en cumulé :

- un résultat d'excédent de la section de Fonctionnement de : 5 560 421,40 €

- un résultat d'excédent de la section d'Investissement de : 1 178 852,36 €

Il rappelle que le résultat de la section de Fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Comité Syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de Fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'Investissement. Cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'Investissement, intégrant les restes à réaliser.

Monsieur le Président rappelle que lors du COMEX du 12 mars 2024, il a été proposé aux élus d'affecter la somme de 700 000 € à l'investissement. Cette somme permet de couvrir le besoin en financement de la section d'investissement, tenant compte des restes à réaliser 2023 inscrits au BP 2024, tant en dépenses qu'en recettes, tout en conservant une part des excédents sur la section de fonctionnement.

Aussi, Monsieur le Président propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2023 comme suit :

- A la section de Fonctionnement-ligne R002 : 4 860 421,40 €
- A la section d'Investissement-compte 1068 : 700 000 €

Ainsi, Monsieur le Président présente les résultats cumulés des 2 sections qui seront repris au BP 2024 comme suit :

- R 002 - Excédent de Fonctionnement : 4 860 421,40 €
- R 001 - Excédent d'Investissement : 1 178 852,36 €

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'approuver l'affectation du résultat 2023 comme indiqué ci-dessus.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'affectation du résultat 2023 comme indiqué ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 26/03/2024

et de sa publication le 26/03/2024

A Nézignan l'Évêque, le 26/03/2024

SMICTOM PEZENAS-AGDE

Adresse postale : BP 112 - 34120 Pézenas

Siège administratif : 27, avenue de Pézenas - 34120 Nézignan l'Évêque

Tél. : 04 67 98 45 83 Fax : 04 67 90 05 98 www.sictom-pezenas-agde.fr